

LABEL ARNAQUE !

Notre Ministère et l'ensemble des Ministères sociaux viennent de se voir attribuer le label Egalité et le renouvellement du label Diversité par l'AFNOR.

C'est donc, à grand renfort de mails, que nous sommes invité-es à la cérémonie de remise des labels le 12 septembre prochain au Ministère, sous le haut patronage de la Ministre du Travail et de la Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Cérémonie qui, selon le secrétariat général des Ministères sociaux « vient attester de notre engagement effectif et volontaire en faveur de la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et de la lutte contre toute forme de discrimination ».

Pourtant force est de constater que la réalité pour l'ensemble des agent-es sur le terrain est bien éloignée de cette proclamation d'auto-satisfaction !

Même lorsqu'on se réfère aux outils de com' internes du Ministère -en l'occurrence le Baromètre social- la situation reste sans appel : 35,8% des agent-es en DIRECCTE et DIECCTE ont le sentiment d'avoir été **discriminé-es, en raison principalement, de leur sexe (27,3%)** ! et encore : de leur activité syndicale (27%), de leur âge (23,1%), de leur état de santé (14%) et de leur origine (8%)

En matière d'égalité professionnelle, les constats au sein de notre ministère sont en effet accablants :

Des inégalités salariales injustifiables

Cela faisait plusieurs années que nos organisations syndicales réclamaient des chiffres sur la situation comparée des rémunérations des femmes et des hommes au sein du ministère.

Ils nous ont enfin été partiellement communiqués au mois de janvier 2018 par le biais du bilan social 2016, et révèlent des écarts en matière de rémunération variable inadmissibles !

Ainsi, les femmes perçoivent des rémunérations accessoires (primes) bien plus faibles que celles des hommes. Tous postes confondus, elles gagnent en moyenne :

- 28% de moins que les hommes dans les DIRECCTE hors Ile-de-France ;
- 18% de moins que les hommes à la DIRECCTE d'Ile-de-France ;
- 23% de moins que les hommes en administration centrale.

Les données statistiques sur l'attribution du CIA dans les DIRECCTE en 2017 révélaient aussi de fortes inégalités. En faisant les calculs à partir des quelques chiffres concédés par le Ministère, on se rend compte, par exemple, que 19,15% des femmes bénéficient du bonus en catégorie C lorsque 28,57% des hommes en bénéficient dans cette même catégorie.

Et strictement rien n'est fait pour corriger concrètement cette discrimination inacceptable.



Une évolution et un déroulement de carrière ralentis

Plus on monte dans la hiérarchie, plus les postes d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des hommes, alors que les emplois de catégorie C sont occupés à 85% par des femmes.

Le ratio d'agent-es promu-es est également défavorable aux femmes de façon récurrente. Et lorsque nos organisations syndicales l'ont récemment fait remarquer au DRH, celui-ci nous a gentiment répondu que « seules les compétences étaient entrées en ligne de compte ». Ce qui veut dire, mesdames... que vous êtes tout simplement moins douées que vos collègues masculins !

Quant aux emplois à temps partiel et aux emplois précaires de non titulaires, ils sont également dans l'immense majorité des cas occupés par des femmes.



Les attaques de l'administration frappent surtout les femmes

Ainsi, en Ile-de-France, où les 12 jours enfant malade crédités sur la badgeuse en totalité depuis des années par usage ont été brusquement réduits à 6 sous prétexte de nouveau paramétrage".

Les règlements intérieurs régionaux qui ont été négociés dans les différentes DIRECCTE en 2018 prévoient, sur instruction de la DRH, que le congé maternité n'ouvre pas droit à jours RTT alors même qu'aucun texte n'autorise une telle modulation.

Sans parler du sexisme et violences sexuelles !

(cf notre tract « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU MINISTERE DU TRAVAIL : où en sommes-nous ? » diffusé cet été et téléchargeable sur les sites internet de nos syndicats).



On veut nous faire croire que notre Ministère est exemplaire en matière d'égalité mais les chiffres parlent d'eux-mêmes ! Les changements concrets pour les femmes du Ministère restent invisibles, en termes de salaires comme de conditions de travail !

ENSEMBLE REAGISSONS !

Cessons d'accepter que le respect de l'intégrité des femmes et de leurs droits soit toujours nié et relégué aux calendes grecques !



NOUS EXIGEONS :

- ▶ La suppression de tous les écarts de salaires
- ▶ La revalorisation de la grille indiciaire des catégories C et la titularisation des vacataires
- ▶ Un aménagement des postes de travail des agentes à temps partiel

Alors non, le 12 septembre, nous n'irons pas féliciter nos hiérarques de la politique d'égalité et de diversité du Ministère autour d'un bon buffet !

Nous attendons des actions concrètes ; dans l'attente, nous continuerons à nous battre pour défendre les droits des femmes dans ce Ministère !